



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du 10 avril 2014

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête auprès de bénéficiaires de la garantie jeune et d'une population témoin[2](#)
- Enquête auprès des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle et de populations de référence.....[6](#)
- Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi.....[10](#)
- Dispositif d'enquête sur les Formations et les Itinéraires des salariés.....[15](#)

Enquête auprès de bénéficiaires de la garantie jeune et d'une population témoin

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire, retenu pour cette enquête, est « Enquête auprès de bénéficiaires de la garantie jeune et d'une population témoin ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes » de la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la Dares dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation de la garantie jeunes. Ce programme propose un accompagnement intensif d'un an renouvelable auprès de jeunes en très grande précarité financière et une garantie de ressources de 438 euros par mois. L'accompagnement mis en œuvre vise à amener assez rapidement les jeunes vers des expériences professionnelles ou de formation leur permettant de construire ou de consolider leur parcours professionnel. La conception de ce nouveau dispositif s'est nourrie des premiers résultats de l'évaluation de l'expérimentation du « Revenu Contractualisé d'Autonomie », mise en place par le Haut Commissariat à la Jeunesse.

L'expérimentation de la garantie jeunes est mise en place depuis l'automne 2013 dans une première vague de 10 territoires pilotes puis sera étendue auprès de 10 territoires supplémentaires à compter de fin 2014. Elle fait l'objet d'une évaluation visant notamment à déterminer les conditions nécessaires à sa généralisation. Cette évaluation est pilotée par un conseil scientifique. La Dares assure le secrétariat de ce conseil scientifique.

Le dispositif de suivi et d'évaluation quantitative doit permettre de répondre à trois objectifs exprimés dans le rapport GURGAND-WARGON sur la garantie jeunes : la description des publics visés par ce dispositif ; la description de l'accompagnement et du parcours des jeunes ; l'évaluation de l'impact de la garantie jeunes sur les parcours d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les conditions de vie des jeunes bénéficiaires.

L'objectif de l'enquête est donc de suivre la trajectoire sociale et professionnelle de deux cohortes de jeunes *éligibles* ou non à la garantie jeunes pendant deux ans en vue d'évaluer l'impact du dispositif. L'enquête concerne à la fois des jeunes dans des départements-pilotes (mettant en œuvre la garantie jeunes) et dans des départements non pilotes (ne la mettant pas en œuvre).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats de l'enquête seront présentés dans le rapport d'évaluation de la garantie jeunes. Un rapport intermédiaire est prévu en juin 2015. Des publications de type Dares-analyses ou document d'études de la Dares ainsi que des articles à caractère académique sont également prévus.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est triple :

- compléter les données administratives permettant de caractériser le public cible de la garantie jeunes ;
- recueillir l'opinion des bénéficiaires de la garantie jeunes sur cet accompagnement ;
- évaluer l'impact de la garantie jeunes sur la trajectoire des jeunes.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- le repérage des périodes d'emploi et de formation au moment de l'enquête et sur une période passée d'environ 6 mois,
- la description des emplois occupés (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...),
- la situation personnelle et familiale,
- les conditions de vie (santé, logement, situation financière, etc.), les comportements à risque,
- les projets (professionnels), le moral et le bien-être,
- l'autonomie,
- la gestion du budget,
- la participation sociale.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'évaluation est explicitement demandée par le rapport Gurgand-Wargon à l'origine de la mise en place de cette expérimentation. L'évaluation du dispositif est prévue par le décret n° 2013-880 du 1^{er} octobre 2013, dont l'article 8 crée un comité scientifique chargé de l'évaluation, « *permettant notamment de déterminer les conditions nécessaires à sa généralisation* ».

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La Dares dispose des données mensuelles issues de Parcours 3, le système d'information des missions locales. Ces données permettent d'assurer le suivi statistique des bénéficiaires de la garantie jeunes. Elles seront mobilisées pour caractériser la population des bénéficiaires du dispositif. Elles permettent aussi de décrire l'accompagnement réalisé par les missions locales pendant la durée de la garantie jeunes.

Néanmoins, cette source ne permet pas de suivre le devenir des jeunes qui ne sont plus en contact avec la mission locale, une fois leur accompagnement terminé ou rompu. D'autre part, des thèmes importants pour l'évaluation de la garantie jeunes ne sont pas présents dans Parcours 3 : l'accès à l'autonomie, la santé, le logement, la situation personnelle et familiale, l'opinion sur la garantie jeunes.

Parallèlement, des études qualitatives auront lieu dès le mois de septembre 2014. Cette partie qualitative est aussi mise en place à la demande du conseil scientifique. Elles apporteront des éléments de compréhension des résultats des enquêtes quantitatives.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête vise à compléter les données collectées lors du recensement des populations éligibles à la garantie jeunes via la plateforme « CEdipe ». Cette plateforme est créée pour les besoins de l'évaluation afin d'identifier, quantifier et caractériser l'ensemble des jeunes éligibles à la garantie jeunes sur les 13 régions des territoires pilotes de l'expérimentation. Cette plateforme est alimentée par les structures au contact des jeunes (missions locales, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Conseils Généraux, associations spécialisées). L'enquête complètera aussi les données du système d'information des missions locales, Parcours 3, pour décrire et évaluer le dispositif de la garantie jeunes.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des individus.

Deux cohortes de jeunes seront interrogées. L'objectif est de recueillir environ 11 000 questionnaires complets pour chaque cohorte, répartis entre jeunes des zones pilotes pour un tiers et populations témoins pour deux tiers.

Les jeunes de la première cohorte seront échantillonnés après la première phase de remplissage d'Ædipe qui aura lieu entre avril 2014 et juin 2014. Les jeunes de la deuxième cohorte seront échantillonnés après la deuxième phase de remplissage d'Ædipe qui aura lieu après la mise en place de la garantie jeunes dans les 10 territoires pilotes de la vague 2 courant 2015 (cf. point 4).

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête sera menée auprès de 4 types de publics pour chaque cohorte :

- les jeunes éligibles à la garantie jeunes dans les zones pilotes, pouvant être ou non effectivement bénéficiaires du programme (Public P1). Cet échantillon sera tiré de la base Ædipe.
- un échantillon de jeunes éligibles à la garantie jeunes dans les zones non-pilotes, donc nécessairement non bénéficiaires (Public T1). Cet échantillon sera tiré de la base Ædipe.
- un échantillon de jeunes censés ne pas être éligibles à la garantie jeunes dans les zones-pilotes. Néanmoins, compte tenu de l'imperfection des informations de caractérisation des jeunes en notre possession, un petit nombre d'entre eux pourront éventuellement être bénéficiaires du programme (Public P2). Cet échantillon sera tiré de la base Parcours 3.
- un échantillon de jeunes censés ne pas être éligibles à la garantie jeunes dans les zones non pilotes, nécessairement non bénéficiaires. (Public T2). Cet échantillon sera tiré de la base Parcours 3.

La présence de ces trois populations de référence permettra d'évaluer l'impact de la garantie jeunes sur les trajectoires des bénéficiaires avec une bonne robustesse. Le public T1 est similaire au public éligible à la garantie jeunes. Les publics T2 et P2 permettront de contrôler des chocs conjoncturels spécifiques aux différentes zones.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sera réalisée auprès de résidents de 13 régions en France : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Limousin, Languedoc-Roussillon, La Réunion, Île-de-France, Haute-Normandie, Bretagne, Auvergne et Aquitaine. Il s'agit de l'ensemble des régions incorporant un site pilote de la garantie jeunes. Les territoires non pilotes (i.e. ne mettant pas en oeuvre la garantie jeunes) sont également situés dans ces régions et concernés par l'enquête.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage pour les jeunes éligibles à la garantie jeunes (P1 et T1) est issue de la plate forme Ædipe. La base de sondage pour les jeunes censés ne pas être éligibles (P2 et T2) à la garantie jeunes est issue de la base Parcours 3.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire professionnelle des bénéficiaires depuis leur entrée en dispositif et jusqu'à deux ans après leur recensement dans Ædipe. La collecte est prévue en quatre vagues pour chaque cohorte. La première vague aura lieu quelques mois après l'entrée en garantie jeunes. Trois ré-interrogations sont prévues à 6 mois d'intervalle. Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires. L'enquête repose donc sur le choix d'un assez grand nombre de vagues d'enquête, rapprochées dans le temps, afin de remplir plusieurs objectifs : couvrir une période de temps

relativement longue, s'assurer de la qualité des données rétrospectives collectées, limiter la durée d'enquête à chaque interrogation, et enfin actualiser régulièrement les coordonnées des enquêtés pour limiter l'attrition.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse par vague est évalué à ce stade à 10 minutes en moyenne, avec des variations selon les vagues d'enquête et selon la situation des enquêtés.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un conseil scientifique présidé par Jérôme Gautié (professeur à l'Université Paris 1) est mis en place depuis novembre 2013. Il associe les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, DGCS, DREES, DJEPVA, SGCIV, Missions Locales ...) ainsi que six chercheurs (sociologues et économistes) spécialistes des questions de la jeunesse ou d'évaluation.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Des premiers résultats seront produits en 2016 sous forme de *Dares Analyses* après la phase de redressement, d'apurement et de calcul des pondérations qui se déroulera à la fin des premières vagues d'enquête. Ils seront complétés par la suite au fur et à mesure du déroulement des vagues successives d'enquête. Les thèmes abordés porteront sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires, les déterminants de l'entrée en dispositif, les conditions de vie des bénéficiaires. Par ailleurs des travaux d'évaluation de l'impact du passage dans la garantie jeunes donneront lieu à des publications dans les documents d'études de la Dares et dans des revues scientifiques ainsi qu'à des présentations dans des colloques.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données seront assurés par la Dares. Le coût prévisionnel des enquêtes est à ce stade évalué à environ 900 000 €.

Trois chargés d'études sont affectés à hauteur de 3/4 de temps sur cette opération.

Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle et de populations de référence

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire, retenu pour cette enquête, est « Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle et de populations de référence ».

2. Service producteur

La présente enquête est un projet commun de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic). Au sein de la Dares, elle sera prise en charge par le département « Politiques d'emploi » de la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle » et par le département « Marché du travail » de la sous-direction « Emploi et Marché du travail ». Au sein de l'Unédic, elle sera prise en charge par la Direction des études et analyses.

3. Service réalisant la collecte

La réalisation de la collecte sera assurée par un prestataire privé co-sélectionné par la Dares et l'Unédic dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est l'un des éléments prévus par le comité de pilotage national du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) pour contribuer à l'évaluation du dispositif. Elle s'inscrit dans la continuité d'enquêtes précédemment réalisées par la Dares et/ou Pôle emploi sur l'accompagnement renforcé vers l'emploi de licenciés économiques ou, plus généralement, de demandeurs d'emploi.

En 2008, la Dares a ainsi réalisé une enquête auprès de licenciés pour motif économique ayant bénéficié de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de transition professionnelle (CTP), deux dispositifs que le CSP remplace, en associant les prestations d'accompagnement spécifiques à chacun de ces dispositifs. Cette enquête avait été réalisée auprès de demandeurs d'emploi inscrits au second semestre 2006 à l'ANPE suite à licenciement pour motif économique. Deux populations « témoins » avaient également été interrogées : des licenciés économiques auxquels aucune proposition d'accompagnement renforcé n'avait été faite (hors bénéficiaires d'un congé de reclassement) et des licenciés économiques ayant refusé la CRP ou le CTP. Cette enquête poursuivait, pour l'essentiel, les mêmes objectifs que la présente enquête (cf. point 6).

En 2011, Pôle emploi et la Dares ont réalisé une enquête auprès de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement renforcé, inscrits sur les listes de Pôle emploi en novembre 2009 et en mars 2010 : il s'agissait de licenciés économiques bénéficiant de la CRP et du CTP, mais également de demandeurs d'emploi en « difficulté d'insertion¹ ». Si les principaux thèmes de cette enquête étaient en ligne avec ceux de la présente enquête, l'un de ses objectifs majeurs était d'évaluer la performance comparée en matière de reclassement de Pôle emploi et des divers organismes privés habilités à dispenser l'accompagnement proposé, dans le cadre des différents dispositifs étudiés.

L'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 remplace la convention de reclassement personnalisé et le contrat de transition professionnelle par un dispositif unique de contrat de sécurisation professionnelle. Le CSP constitue en quelque sorte une synthèse de la CRP et du CTP en reprenant l'ensemble des prestations d'accompagnement offertes dans le cadre de la CRP et en généralisant à

¹ Demandeurs d'emploi de longue durée ou connaissant des contrats à durée déterminée, temporaires récurrents ou encore se confrontant pour la première fois au marché du travail...

l'ensemble du territoire les prestations du CTP, qui avait été mis en place à titre expérimental sur quelques bassins d'emploi.

Les lacunes des sources statistiques disponibles (cf. point 8) et les fortes attentes des parties signataires de l'accord (cf. point 7) imposent de mener une enquête nouvelle sur le CSP, pour appréhender au mieux la mobilisation des prestations qu'il offre et le devenir des licenciés économiques qui en ont bénéficié depuis son entrée en vigueur en septembre 2011.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les enquêtes susmentionnées ont donné lieu à la publication de nombreuses restitutions :

- 2 publications courtes de la Dares (*Premières Synthèses*) comparant les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de la CRP et du CTP à celles de licenciés économiques n'ayant pas bénéficié d'accompagnement renforcé ;
- 1 document d'études de la Dares (*Synthèse Eval*), visant à évaluer le recours aux opérateurs privés pour dispenser un accompagnement renforcé vers l'emploi.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête poursuit plusieurs objectifs :

- Compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du CSP et évaluer les effets des prestations d'accompagnement et du niveau d'indemnisation sur celles-ci (taux de retour à l'emploi, type d'emploi retrouvé...).
- Connaître les motivations d'adhésion au CSP ;
- Evaluer l'adéquation entre les prestations offertes et les besoins des publics concernés (au regard de leur « vécu »).

L'enquête prévoit également l'interrogation de publics de référence, qui n'ont pas bénéficié du CSP. Plusieurs publics sont ainsi envisagés : licenciés économiques éligibles au CSP mais l'ayant refusé ; personnes ayant rompu leur contrat de travail par une rupture conventionnelle ; licenciés pour motif personnel. Ces publics ne sont pas à proprement parler des « témoins » pour les bénéficiaires du CSP, car ils ne présentent pas rigoureusement les mêmes caractéristiques et potentialités (plus favorables ou moins favorables, toutes variables observables égales par ailleurs) que les bénéficiaires du CSP. Néanmoins, l'analyse des trajectoires des bénéficiaires du CSP pourra être enrichie en les mettant en regard de celles des publics de référence confrontés à une nécessité de reclassement sur la même période.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- Repérage du type de prestations (Pôle emploi ou prestataires), des périodes de formation, de travail rémunéré (périodes d'immersion) et des autres prestations d'accompagnement offertes dans le cadre du CSP (bilan de compétences, mise en relation avec les entreprises...) ;
- Description des emplois occupés (date de reprise d'emploi, type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...),
- Perception et satisfaction à l'égard des prestations d'accompagnement.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette opération répond à la demande des partenaires sociaux, très clairement exprimée lors des réunions du comité de pilotage national du CSP. Ceux-ci souhaitent disposer d'éléments *ad hoc* et complémentaires aux données administratives pour l'évaluation de ce dispositif.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Diverses sources de données administratives peuvent être utilisées pour assurer un suivi statistique et contribuer à l'évaluation du CSP (le Fichier Historique Statistique de Pôle emploi, le Fichier National des Allocataires de l'Unédic/Pôle emploi et un extranet CSP élaboré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) par exemple), mais ces sources sont imparfaites. Elles ne permettent notamment pas :

- de connaître les motivations des personnes qui acceptent ou refusent les dispositifs proposés ;
- de connaître le contenu précis des prestations d'accompagnement dispensées dans le cadre du CSP ;
- d'isoler les effets spécifiques des prestations offertes par le CSP, car les bénéficiaires peuvent bénéficier en parallèle d'un accompagnement dans le cadre d'une cellule de reclassement par exemple ;
- de connaître les situations sur le marché du travail des personnes sorties des listes de demandeurs d'emploi depuis plusieurs mois (type de contrat de travail retrouvé notamment).

9. Insertion dans un système d'information

Le projet proposé est une enquête unique constituée de deux vagues successives d'enquêtes : une première interrogation 13 mois après l'entrée en dispositif puis une seconde 18 mois après l'entrée. L'enquête vise à compléter les données administratives disponibles (cf. point 8). A cette fin, elle s'appuiera, notamment pour constituer l'échantillon, sur les données du Fichier historique de Pôle emploi et de l'extranet CSP de la DGEFP.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des individus. L'objectif est de recueillir 8 000 questionnaires complets, répartis entre les quatre populations de demandeurs d'emploi suivantes : bénéficiaires de Contrat de sécurisation professionnelle (environ 4 000) ; demandeurs d'emploi à l'issue d'une rupture conventionnelle (environ 1 500), licenciés pour motif personnel (environ 1 500) et licenciés économiques inscrits à Pôle emploi ayant refusé le CSP (environ 1 000). Une représentation de licenciés économiques non éligibles au CSP (entreprises de plus de 1000 salariés hors redressement et liquidation judiciaire) est à l'étude.

11. Champ de l'enquête

L'enquête sera menée auprès de personnes qui se sont inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi en mars-avril 2014, suite à :

- Un licenciement économique, et ayant adhéré au CSP (bénéficiaires du CSP) ;
- Un licenciement économique, et ayant refusé le CSP (population de référence) ;
- Une rupture conventionnelle (population de référence) ;
- Un licenciement pour motif personnel (population de référence).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sera réalisée auprès de résidents en France entière (métropole et Dom).

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera issue du Fichier historique statistique de Pôle emploi. L'échantillon sera tiré parmi les personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi en mars-avril 2014.

Il comprendra d'une part des personnes entrées dans le CSP et d'autre part des personnes non bénéficiaires de ce dispositif. Ces derniers seront des publics de référence regroupés au sein de trois ensembles : des licenciés économiques éligibles au CSP mais l'ayant refusé ; des licenciés pour motif personnel et des personnes inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi à la suite d'une rupture conventionnelle.

14. Mode de collecte

L'enquête sera réalisée par téléphone à l'aide d'un logiciel CATI (Computer Assisted Telephone Interview). Les données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire.

15. Date et périodicité de la collecte

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire professionnelle des bénéficiaires depuis leur entrée en dispositif et jusqu'à 6 mois minimum après la sortie. Or la durée du CSP est d'au plus 12 mois.

La première vague aura lieu le 13^e mois (avril 2015) après le début du CSP et la deuxième vague le 18^e mois (septembre 2015). Les bénéficiaires du CSP et les publics de référence seront interrogés au même moment. Les mêmes personnes seront interrogées d'une vague à l'autre.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Pour la première vague d'enquêtes, l'entretien téléphonique durera entre 15 et 20 minutes.
Pour la seconde vague d'enquêtes, l'entretien téléphonique durera 10 minutes environ.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un comité de pilotage sera constitué afin de définir précisément l'échantillon et le questionnaire de l'enquête. Ce comité associera en plus de la Dares et de l'Unédic, des représentants de Pôle emploi, des Direccte (Services Etudes-Statistiques-Evaluation), de la DGEFP, du FPSPP², de l'Insee, de chercheurs...

Une consultation des partenaires sociaux est également prévue.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'exploitation des résultats sera réalisée conjointement par la Dares et l'Unédic.

Les résultats de cette enquête feront l'objet de publications spécifiques par la Dares et l'Unedic et pourront enrichir des publications régulières en 2016.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La collecte des données sera financée par la Dares et l'Unédic au travers d'un marché public. La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données seront assurés par ces deux institutions. Au total 1/2 ETP devrait être nécessaire à la conduite de cette opération en 2014 et 1/2 ETP en 2015.

Le budget (ensemble des coûts externes) devrait s'élever à 360 000 euros au total.

² Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi

1. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi.

2. Service producteur

Pôle emploi

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Département du marché du travail.

3. Service réalisant la collecte

La collecte de l'enquête est sous-traitée par appel d'offre à un prestataire extérieur.

4. Historique de l'enquête

L'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi a été mise en place au 2^e trimestre 2001 par Pôle emploi et la Dares et porte sur un périmètre comparable depuis les sortants de juin 2002.

Elle a fait l'objet d'une refonte importante mise en œuvre à partir de la collecte de 2007. Cette refonte, soumise au comité du label en 2006 (avis du Cnis n°2007T718TV du 18 décembre 2006), avait pour but d'améliorer la représentativité de l'enquête sur certaines sous-populations (bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), bénéficiaires du RMI puis du RSA, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (TH), demandeurs d'emploi résidant en zone urbaine sensible (ZUS)), mais aussi d'assurer une représentativité au niveau régional. Cette refonte a consisté en : i) une modification du plan de sondage et une augmentation de la taille de l'échantillon (le nombre de demandeurs d'emploi interrogés chaque vague est passé de 2 000 à 15 000) ; ii) un raccourcissement du questionnaire pour une partie de l'échantillon. Il y a désormais un questionnaire court, passé à 13 000 personnes, qui se limite aux motifs de sortie des listes et à quelques questions sur la reprise en emploi et un questionnaire long, passé à 2 000 personnes, qui permet de caractériser de façon plus détaillée l'emploi retrouvé.

Depuis juin 2011, l'enquête a été élargi aux départements d'Outre mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion). Le questionnaire passé dans les DOM est celui des enquêtes dites courtes

Depuis la vague de décembre 2013, le questionnaire a été aménagé à la marge afin de recueillir la date de début de l'emploi occupé à la sortie et ainsi mieux saisir le calendrier des événements entre sortie des listes et reprise d'emploi. Cette évolution a été soumise au Comité du Label qui a donné son accord le 18 novembre 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête, réalisée à un rythme trimestriel depuis plus de 10 ans, se déroule dans de bonnes conditions. Elle donne lieu à de nombreuses valorisations (cf section 18).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête « Sortants », menée auprès de sortants des catégories A, B, C des listes de Pôle emploi, vise à compléter l'information obtenue par les données de la Statistique du marché du travail (STMT). Son objectif est double : mieux connaître les motifs de sortie des ces personnes, notamment mieux identifier les situations de reprise d'emploi, et, dans le cas des reprises d'emploi, caractériser l'emploi exercé à la sortie.

Elle aborde les thèmes suivants : le motif réel de la sortie des catégories A, B, C, les conditions de retour à l'emploi (contrat de travail, durée de travail, satisfaction par rapport à l'emploi, etc.), la situation professionnelle trois mois après la sortie des listes de Pôle emploi...

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'origine de l'enquête est une initiative conjointe de Pôle emploi et de la Dares. Elle vise à répondre à un besoin d'information sur le fonctionnement du marché du travail que les données de la STMT, qui ne recueillent que le motif de sortie tel que connu par le conseiller, ne permettent pas de satisfaire.

Depuis sa refonte en 2007, l'enquête permet de répondre à de nouveaux besoins statistiques :

- l'estimation de taux de reprise d'emploi au niveau régional,
- L'estimation de taux de retour en emploi pour des publics prioritaires (demandeurs d'emploi résidants en ZUS, bénéficiaires de l'ASS, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) permettant notamment de renseigner les indicateurs du cadre du programme 102 de la LOLF sur l'« accès et retour à l'emploi »

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Les statistiques sur les demandes et offres d'emploi, servant à l'analyse conjoncturelle du marché du travail, sont aujourd'hui établies à partir de la Statistique du marché du travail (STMT). Cette source, basée sur les données administratives de gestion des listes par Pôle emploi, permet de connaître mensuellement le nombre de sorties des catégories A, B, C des listes de Pôle emploi, ainsi que le motif administratif associé à ces sorties, i.e. le motif tel que connu par le conseiller. Or, ce motif administratif fournit une information imparfaite sur le véritable motif de sortie des listes ; en particulier, il ne permet pas de repérer correctement les sorties pour reprise d'emploi. En effet, la statistique administrative ne comptabilise que les reprises d'emploi explicitement déclarées par le demandeur d'emploi à Pôle emploi. Or, les demandeurs d'emploi peuvent sortir des listes de Pôle emploi parce qu'ils ont retrouvé un emploi sans pour autant signaler cette reprise à Pôle emploi ; ils peuvent alors être comptabilisés comme sortis au titre d'un autre motif, notamment radiation administrative (principalement si le demandeur d'emploi ne s'est pas présenté à un entretien) ou non-actualisation de leur situation mensuelle. Ainsi, l'enquête permet de mesurer que près de la moitié des personnes sorties pour non actualisation de la situation mensuelle ont en fait repris un emploi ; de même, un peu plus d'un quart des personnes sorties suite à radiation administrative ont en réalité repris un emploi. Ainsi, le volume de sorties pour reprise d'emploi calculé à partir de la STMT est sans rapport avec le volume réel des reprises d'emploi.

Par ailleurs, l'enquête permet de caractériser la nature des emplois retrouvés et la situation des demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi trois mois après leur sortie des listes. Aucune autre source ne fournit ce type de données.

9. Insertion dans un système d'information

L'échantillon est constitué à partir du fichier mensuel de la statistique du marché du travail (STMT) (pour les mois de mars, juin, septembre ou décembre).

Les données de cet échantillon sont complétées par les informations relatives à l'indemnité ou à la pratique d'une activité réduite provenant du fichier historique administratif des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi.

Ces données peuvent être appariées avec d'autres sources, notamment le fichier historique statistique (FHS), base longitudinale qui permet de suivre, pour chaque individu, l'ensemble de ses périodes d'inscriptions à Pôle emploi sur 10 ans. Cet appariement permet d'élargir les possibilités d'exploitation de l'enquête.

10. Cible de l'enquête

Les sortants des listes (catégories A, B, C) de Pôle emploi.

11. Champ de l'enquête

La population retenue ne comprend que des personnes susceptibles d'être en reprise d'emploi sur la période étudiée. Sont ainsi interrogées les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, celles dont la déclaration est imprécise ou qui ont omis de répondre à Pôle emploi ou encore celles sorties pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ou radiation. Sont hors champ de l'enquête les sortants pour cause de maladie ou maternité, entrée en formation, retraite ou dispense de recherche d'emploi ; ces motifs étant supposés ne pas recouvrir des reprises d'emploi.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière (depuis juin 2011).

13. Bases de sondage, échantillonnage

La taille de l'échantillon tout comme le plan de sondage ont été définis (depuis 2007) de façon à assurer une représentativité régionale comme celle de certaines sous-populations (demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'ASS, demandeurs d'emploi de longue durée, résidents en ZUS).

L'enquête est trimestrielle : à chaque vague, on procède au tirage de 30 000 personnes dans la base des sortants du dernier mois du trimestre, pour l'obtention d'au moins 15 000 répondants, dont 2 000 enquêtes longues. Pour les DOM, on procède de même en tirant 4 000 personnes, pour l'obtention d'au moins 2 000 répondants.

Le tirage des échantillons se fait à l'aide de la macro CUBE (version *fast cube*) qui permet de tirer des échantillons équilibrés sur des marges connues. Le mode de tirage dépend de la nature des enquêtes : courtes ou longues.

Le tirage de l'échantillon des « enquêtes longues »

4 000 adresses sont tirées (tirage à probabilité égale) pour la réalisation de 2 000 interviews. Les variables d'équilibre sont le motif de sortie, le sexe croisé par l'âge, l'ancienneté de la demande, la catégorie de la demande et la zone d'équipement et d'aménagement du territoire. Ces strates sont choisies car elles sont les plus corrélées avec la variable d'intérêt (la reprise d'emploi) et correspondent aux sous-populations qui sont utilisées pour la diffusion des résultats.

Le tirage de l'échantillon des « enquêtes courtes »

26 000 adresses sont tirées pour la réalisation de 13 000 interviews.

Le tirage de l'échantillon est effectué selon un tirage à probabilités inégales, prenant comme variables d'équilibre : le motif de sortie, la catégorie de la demande, l'ancienneté de la demande et le sexe croisé avec l'âge.

Cet échantillon vise à offrir une représentativité régionale pour l'ensemble des demandeurs d'emploi sortis des listes et une représentativité nationale pour les demandeurs d'emploi TH, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi résidant en ZUS.

Cet échantillonnage impose des contraintes régionales en termes de nombre d'individus à enquêter (le même taux de sondage par région est conservé à chaque trimestre déterminé selon la méthode de l'allocation puissance) et en terme de surreprésentation de certaines catégories au niveau national (TH, bénéficiaire de l'ASS, bénéficiaire du RSA et résidant ZUS).

Le tirage de l'échantillon dans les DOM est réalisé de la même manière, dans la mesure où l'enquête courte y est réalisée.

Pour avoir le meilleur taux de contact possible, chaque échantillon est fractionné en un échantillon utilisable en premier et deux échantillons de réserve qui sont activés ou non en fonction de l'évolution de la collecte. Ainsi, le taux de contact varie entre 50% et 60% en fonction de l'activation des échantillons de réserve.

14. Mode de collecte

Chaque trimestre 17 000 demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi le dernier mois du trimestre précédent l'enquête sont enquêtés dans l'ensemble de la France : 2 000 sur un questionnaire dit « long » et 15 000 sur un questionnaire dit « court ». La passation du questionnaire se fait par téléphone.

Compte tenu des délais d'actualisation des fichiers, le nombre des DE allocataires de l'ASS pour les sortants d'un mois donné n'est qu'imparfaitement connu à la date de tirage de l'échantillon. Ces données sont sous-estimées puisque seulement 70 % des allocataires sont recensés en tant que tels dans la base de sondage (d'après les données du fichier historique administratif connues 3 mois après celles de la STMT). Cette information est donc enrichie à posteriori via le Fichier Historique administratif des demandeurs d'emploi et prise en compte pour le redressement.

Pour les sortants ne relevant pas du champ de l'enquête, les données de la STMT sont récupérées. Au final, on obtient une base complète sur les sortants, compilant les données de l'enquête (sur un échantillon) pour ceux relevant du champ de l'enquête, et les données de la STMT (sur une population exhaustive) pour les autres.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est trimestrielle. Elle se déroule un peu plus de 3 mois après la sortie de listes : les sortants de décembre (respectivement mars, juin, septembre) sont interrogés la première quinzaine des mois de mars (respectivement juin, septembre et décembre).

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le passage du questionnaire court dure environ 6 minutes et celui du questionnaire long 8 minutes.

17 Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Au-delà des échanges dans le cadre de la préparation de chaque vague d'enquête, la Dares et Pôle emploi se réunissent très régulièrement pour échanger sur des questions méthodologiques liées à l'enquête. En 2013, les deux équipes se sont ainsi réunies à 5 reprises.

La Dares et Pôle ont par ailleurs réuni le comité de concertation le 12 octobre 2011 afin de leur présenter les propositions de modification des questionnaires et l'élargissement de l'enquête aux DOM. Une nouvelle réunion doit être programmée pour présenter les résultats issus de l'exploitation sur le champ des DOM.

18 Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont exploités au niveau France métropolitaine dans le cadre de publications trimestrielles et au niveau régional dans le cadre de publications annuelles ou ponctuelles. Depuis 2013, la Dares met à disposition des services d'études des Direccte (Sese) les données de l'enquête Sortants, accompagnées d'une documentation importante sur l'enquête, les précautions méthodologiques pour une bonne exploitation (estimation d'intervalles de confiance...)...

Les publications / valorisations suivantes sont réalisées de façon récurrente :

- publications trimestrielles sous double timbre Dares - Pôle emploi : Dares Indicateurs.
<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-060-les-sortants-des-listes,16916.html>
- publications trimestrielles de Pôle emploi : *Les Notes de Pôle emploi*.
<http://www.pole-emploi.org/communication/8727/view-article-58525.html;jsessionid=Q6DSYrR1w4pTpHkNsK70Tb9TB81JBQpZvhw8SZ2BvKlqmsnNL1f!-1979816207!154292739>
- publications annuelles des délégations régionales de Pôle emploi : *Repères & Analyses*.
<http://www.pole-emploi.fr/region/haute-normandie/informations/etudes-et-analyses-@/region/haute-normandie/irarticle.jspz?id=10367>

<http://www.observatoire-emploi-auvergne.fr/doc/reperes-analyses-n%C2%B027-les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-en-2012>

<http://www.pole-emploi.fr/region/bourgogne//informations/meteo-de-l-emploi-en-bourgogne-@/region/bourgogne/irarticle.jspz?id=258925>

<http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/rubrique/enquete-sortants-du-chomage>

<http://www.stats-emploi-lr.fr/Les-sortants-des-listes-de-Pole.984>

http://www.statsemploi-lorraine.com/actualites/act_dtl1.asp?modid=144&actid=1123&rubid=0

- publications annuelles de la Dares : Dares Analyses

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-001-les-sortants-des-listes,15795.html>

- publications annuelles de la Dares sur les demandeurs d'emploi : Dares Analyses

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-037-emploi-chomage-population,16397.html>

- indicateurs Lolf

- suivi de la convention tripartite (l'État, l'Unedic et Pôle emploi)

- alimentation de tableaux de bord

19 Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est cofinancée par Pôle emploi et la Dares.

Le traitement et les études sont assurées par deux personnes, l'une rattachée à Pôle emploi et l'autre à la Dares.

Dispositif d'enquête sur les Formations et les Itinéraires des Salariés

1. Intitulé de l'enquête

Dispositif d'Enquête sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS) – intitulé provisoire

2. Service producteur

Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et la qualification (CEREQ), à la demande du Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (CNEFP)

3. Service réalisant la collecte

Le Céreq assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.
La collecte sera réalisée par des prestataires sélectionnés après appel d'offre passé par le Céreq.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'un nouveau dispositif d'enquête

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce dispositif, conçu à la demande du CNEFP, vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels. Principalement mobilisée dans les entreprises pour permettre ou accompagner les évolutions des outils ou méthodes de travail, la formation professionnelle continue est également convoquée par les partenaires sociaux comme un instrument d'accès ou d'élévation des qualifications dans le cadre de mobilités internes ou externes. On lui reconnaît également un rôle central à jouer dans l'accès ou le maintien dans l'emploi et la sécurisation des transitions sur le marché du travail.

Dans un contexte de transformation du système de formation continue, le dispositif aura ainsi pour objectif d'étudier :

- les dynamiques de formation des salariés dans leur diversité,
- en lien avec le travail et son organisation,
- en lien avec les politiques de formation et de ressources humaines des entreprises,

et d'en mesurer les effets :

- sur les carrières professionnelles et salariales,
- sur la mobilité externe et les chances d'accès à un nouvel emploi,
- ainsi que sur d'autres changements, de diverses natures, dans l'activité professionnelle des salariés. Ces derniers peuvent par exemple inclure la maîtrise de nouvelles techniques ou l'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, le dispositif articulera une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal d'une cohorte de salariés.

Une enquête auprès des employeurs

L'enquête auprès des employeurs permettra d'observer le contexte dans lequel les salariés se forment (ou non). Une telle enquête visera à recueillir une information détaillée et fiable sur ce contexte, difficilement accessible par la seule interrogation des salariés.

Le questionnaire auprès des entreprises se concentrera sur les thématiques suivantes :

- données structurelles sur l'entreprise ;
- activités de formations mises en place, freins à la formation ;
- organisation de la formation ;
- politiques RH (entretien professionnel, organisation de l'information, concertation avec les représentants du personnel,...) ;
- éléments sur l'organisation du travail et les politiques managériales (modalités de recrutement, GPEC, etc.).
- Changements techniques ou organisationnels, outils de gestion, ...

Couplée à une enquête auprès des salariés

Les salariés seront échantillonnés dans les DADS parmi les salariés des entreprises répondantes. Des informations sociodémographiques concernant les salariés à interroger tels que l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle seront fournis par les DADS. Le questionnaire auprès des salariés renseignera les thèmes suivants :

- Eléments socio-démographiques (situation familiale, ...), formation initiale ;
- Situation professionnelle (contrat et temps de travail, ...) ;
- Formations et changements professionnels « marquants » depuis la sortie de formation initiale, calendrier de formation au cours des 5 dernières années ;
- Caractéristiques et motifs de la dernière formation ;
- Modalités d'information sur la formation, entretiens professionnels, ... ;
- Formations informelles, « sur le tas »,...;
- Caractéristiques du travail (organisation, rythmes, polyvalence, entraide, travail « apprenant »...)

Suivis sur 5 années.

Au travers du suivi longitudinal sur 5 ans, les changements professionnels qui se produiront sur cette période pourront être observés avec une grande précision. Une profondeur de 5 années paraît un bon compromis entre un objectif de profondeur de la fenêtre d'observation des parcours, et celui de maîtrise de l'attrition. Les enquêtés seront réinterrogés chaque année sur la même période.

Les formations suivies et les changements professionnels survenus au cours de l'année écoulée devront être décrits. On pourrait également prévoir d'ajouter des modules courts sur des thématiques choisies en fonction de l'actualité.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif n'est pas lié à un règlement européen.

La demande émane du Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle en lien avec les accords nationaux interprofessionnels (ANI) conclus entre les partenaires sociaux sur la formation professionnelle, notamment l'ANI du 14 décembre 2013.

Des premiers résultats seront produits par le Céreq pour publication par le CNEFP et le Céreq, à destination des partenaires sociaux et du débat public.

Les fichiers anonymisés issus du dispositif d'enquête (dès la première interrogation des salariés) seront mis à disposition d'un groupe d'exploitation composé de chercheurs. Par la suite, les fichiers seront disponibles via le réseau Quételet.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les enquêtes « Formation Continue » (FC2000, FC2006 et AES2012), dont la dernière édition est réalisée par l'Insee et la Dares, permettent d'observer le recours à la formation dans un sens très large (formations formelles, informelles et non formelles selon la terminologie européenne, professionnelle et non professionnelle) de l'ensemble de la population adulte ; ces enquêtes fournissent des informations détaillées sur les formations suivies tant par les salariés que par les chômeurs et les indépendants. Elles peuvent être mises en relation avec les caractéristiques sociales et démographiques des individus. Cependant, elles renseignent sur l'accès des individus à la formation professionnelle (et non professionnelle) plutôt que sur les usages et les effets de celle-ci.

Les enquêtes Formation et Qualification professionnelle (FQP) de l'Insee (la dernière en 2003 et la prochaine en 2014-2015) permettent notamment de mettre en relation, à partir d'un questionnement rétrospectif, les carrières des individus et les épisodes de formation sur une période de 5 ans. C'est essentiellement à partir de cette source qu'ont été étudiés les effets de la formation continue sur les carrières et les salaires en France. L'information recueillie sur la carrière des actifs et les formations suivies restent cependant tributaires de la mémoire des personnes interrogées. En particulier, les épisodes de formation de courte durée ne sont pas enregistrés, et la mobilité sur le marché du travail est sous-estimée.

Les enquêtes Génération du Céreq suivent une cohorte de sortants de formation initiale. L'enquête de 2004 à 7 ans, en particulier, s'est attachée à décrire les formations suivies après la sortie du système scolaire. Outils incontournables pour suivre le parcours d'insertion professionnelle des jeunes, ce type d'observation ne peut être prolongé au-delà des débuts de carrière en raison de l'attrition qui affaiblit fortement la qualité de l'observation au fur et à mesure du temps.

D'une manière générale, les enquêtes auprès des individus sont limitées d'une part, par leur faible capacité à décrire les formations suivies dans les catégories administratives des dispositifs et, d'autre part, par le manque d'information sur les contextes dans lesquels se situent l'accès à la formation, son déroulement et les suites immédiates de celle-ci.

L'enquête européenne auprès des entreprises CVTS (Continuing Vocational Training Survey), réalisée par le Céreq en lien avec la Dares (la dernière portant sur l'année 2010) interroge les entreprises sur la

formation professionnelle continue qu'elles ont financée partiellement ou en totalité pour leur personnel. Au contraire des enquêtes auprès des individus, les enquêtes auprès des entreprises apportent des informations détaillées sur les dispositifs de formation mis en œuvre, les politiques de formation et les financements de ces actions. L'exploitation des déclarations fiscales des employeurs n° 24-83, assurée par la Dares et le Céreq, permet de mesurer l'évolution de l'effort de formation des entreprises dans le temps, en fonction du contexte conjoncturel et législatif. En revanche, l'information sur les salariés bénéficiaires est sommaire dans ces sources « entreprises ».

Le dispositif DIFES (Dispositif d'Information sur la Formation Employeur/Salarié) a été mis en place par le Céreq pour dépasser l'opposition entre enquêtes auprès des entreprises et enquêtes auprès des individus. Appuyé sur l'enquête CVTS, ce dispositif associe l'observation des politiques de formation engagées par les entreprises et le recueil des réponses des salariés de ces mêmes entreprises sur les formations qu'ils suivent en lien avec leur activité de travail. Les enseignements qui en sont tirés montrent toute l'importance du contexte dans lequel les salariés sont (ou non) formés, point obscur des enquêtes qui portent sur les seuls individus. Les salariés sont interrogés en moyenne 14 mois après leur sélection dans l'entreprise, si bien que leur parcours professionnel peut être observé sur une courte période et de manière peu détaillé, le questionnaire n'ayant pas été conçu principalement dans cette optique.

En suivant les parcours des salariés, ce nouveau dispositif devrait permettre de combler, au moins en partie, le déficit de données et d'analyses portant sur les effets de la formation continue sur les parcours professionnels. Tout comme on observe la situation professionnelle des sortants de formation initiale, cela permettra d'étudier, au moyen d'une enquête longitudinale, la situation professionnelle des « sortants » de formation continue, en lien avec le contexte d'entreprise et l'activité de travail.

9. Insertion dans un système d'information

Le dispositif d'enquête prévoit sur une durée totale de 6 ans une interrogation d'entreprises, suivie de 5 interrogations de salariés.

Des post-enquêtes qualitatives pourront être réalisées auprès d'entreprises ou de salariés ayant accepté de recevoir un chercheur à cet effet.

Des questionnaires pourront éventuellement être proposés à des sous-échantillons de salariés, sur des questions d'actualité.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif.

10. Cible de l'enquête

Les entreprises enquêtées sont les entreprises de 1 salarié et plus. La définition d'entreprise retenue se réfère au règlement (CEE N°696/93) du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif. On distinguera néanmoins l'enquête « entreprise » principale, réalisée auprès des entreprises d'au moins 10 salariés, et l'enquête auprès des TPE de 1 à 9 salariés, considérée comme expérimentale.

L'enquête auprès des salariés interrogera un échantillon de salariés présents dans les entreprises répondantes au volet entreprise du dispositif DEFIS.

11. Champ de l'enquête

Volet entreprises :

Le volet « entreprises » du dispositif DEFIS concerne les entreprises de 1 salarié et plus en 2014, en France métropolitaine appartenant à tous les secteurs (à l'exception de l'agriculture) et au secteur privé (identifié par la catégorie juridique de l'unité légale). Plus précisément les secteurs d'activité couverts sont les suivants : B,C10-C12, C13-C15, C17-C18, C19-C23, C24-C25, C26-C28 et C33, C29-C30, C16+C31-32, D-E, F, G(45), G(46), G(47), I, H, J, K(64,65), K(66), L+M+N+R+S].

Volet individus :

Les individus dans le champ de l'enquête sont les individus salariés durant l'année 2014 dans une entreprise répondante au volet entreprise, présents depuis au moins trois ans dans cette entreprise et quel que soit leur contrat de travail.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique sera celui des déclarations fiscales des employeurs n° 24-83, c'est-à-dire France entière. En raison d'une application spécifique du code du travail, Mayotte pourrait cependant être exclu du dispositif. Ce point reste néanmoins à préciser.

13. Bases de sondage, échantillonnageVolet entreprise :

Les entreprises seront échantillonnées dans le répertoire SIRENE.

Le tirage sera de type stratifié avec des probabilités inégales. Les variables de stratification prendront en compte le secteur d'activité et la taille des entreprises mais également de la présence de l'entreprise dans les derniers fichiers des déclarations fiscales n° 24-83, afin d'utiliser les informations contenues dans celles-ci, notamment pour redresser la non-réponse. Par ailleurs, en fonction des résultats de l'étude préalable, il pourrait être tenu compte de la probabilité pour les salariés d'avoir connu des changements dans leur travail. Au-delà d'une certaine taille d'entreprise, il est envisagé d'être exhaustif. En deçà, une probabilité de tirage sera élaborée après concertation avec des méthodologues de l'Insee.

Au regard de l'extrême diversité des entreprises de moins de 10 salariés, l'échantillon pour cette classe de taille est considéré comme expérimental et pourrait être limité à quelques secteurs.

Détermination du volume d'entreprises à interroger :

Le volume total d'entreprises échantillonnées dans le cadre de ces 2 tirages est déterminé en fonction de deux critères :

- du volume de salariés souhaités par entreprise dans le cadre de la première vague de l'enquête « salariés » (en moyenne 5 salariés par entreprise de plus 10 salariés et 1 salarié pour les entreprises de moins de 10 salariés).
- du volume final de salariés prévu pour une cinquième et dernière vague du panel (de l'ordre de 7 500 individus).

Selon ces 2 critères l'échantillon tiré sera de l'ordre de 5 700 entreprises tiré afin de réaliser 3 500 questionnaires.

Volet salariés :

L'échantillon d'individus respectera un plan de sondage permettant :

- d'obtenir une précision acceptable sur des indicateurs relatifs à la formation des salariés (proportion de salariés ayant connu une période de formation continue) selon 2 entrées d'analyse : taille de l'entreprise et secteur d'activité,
- d'avoir un volume de salariés suffisant par entreprise pour procéder à des analyses multi-niveaux. Pour les entreprises de 10 salariés et plus, on envisage en moyenne 5 salariés répondants par entreprise (entreprises ayant répondu à l'enquête « entreprises ») à la première vague. Concernant les entreprises de moins de 10 salariés, il est proposé de réaliser un seul questionnaire salarié par entreprise.

L'échantillon tiré pour la première vague sera de l'ordre de 32 000 individus tirés afin de réaliser 15 800 questionnaires. Le taux d'attrition est estimé à 17% pour les vagues ultérieures (réinterrogations annuelles) ce qui devrait aboutir à obtenir 7 500 individus répondants au bout de 5 ans.

14. Mode de collecteVolet entreprises :

L'enquête sera effectuée intégralement par téléphone (CATI).

La procédure de collecte sera la suivante :

- Envoi d'une lettre-avis à l'ensemble des entreprises de l'échantillon.
- Phase de qualification : Appel de l'entreprise afin de déterminer tout d'abord l'interlocuteur susceptible de répondre à l'enquête. Une fois l'interlocuteur identifié, une prise de rendez-vous est fixée.
- Un mail de confirmation de la date de prise de rendez-vous est envoyé à cet interlocuteur puis un deuxième mail peu de temps avant la date du rendez-vous.
- Réalisation de l'enquête par téléphone (système CATI) à la date de rendez-vous fixée.

Volet salariés :

L'échantillon des salariés issus des DADS fera l'objet, en janvier 2015, d'un enrichissement en coordonnées postales et téléphoniques.

Après envoi d'une lettre avis les individus de l'échantillon seront contactés par téléphone afin de réaliser l'enquête sous CATI. A la fin du questionnaire, il sera ainsi demandé aux salariés de fournir leur adresse mail.

Pour les vagues suivantes une collecte multimodes sera mise en place. Il s'agira dans un premier temps de privilégier l'interrogation par internet (interrogation CAWI) et de sécuriser dans un second temps les taux de réponse par une interrogation téléphonique (interrogation CATI).

15. Date et périodicité de la collecte

Volet entreprises :

Cette enquête fera l'objet d'une seule interrogation de janvier à février 2015.

Volet salariés :

La première vague de collecte sera réalisée de mars à mai 2015, les 4 autres vagues ayant lieu à l'année N+ 1 et sur la même période du calendrier.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Volet entreprises :

La durée moyenne du questionnaire sera de l'ordre de 25 minutes. En fonction de leur politique de formation la durée du questionnaire peut varier, mais ne devrait pas dépasser 55 minutes.

Volet salariés :

La durée moyenne du questionnaire de la première vague d'interrogation sera de l'ordre de 25 minutes, les suivantes de 15 à 20 minutes. En fonction des trajectoires connues par les individus la durée du questionnaire sera variable, elle ne devrait pas dépasser 90 minutes.

17. Instances de concertation

Plusieurs instances seront mises en place afin de suivre dès le début du projet ses différentes phases. Un **comité de pilotage** sera composé d'une émanation du CNEFP, de l'équipe Céreq, d'experts du champ et d'acteurs comme par exemple des DRH. Il sera mobilisé notamment pour discuter et arbitrer les propositions de contenu des questionnaires et proposer des pistes prioritaires d'exploitation à mettre à œuvre.

Un **comité de concertation** sera mis en place, dans l'objectif d'une large consultation des experts et acteurs du domaine et afin d'assurer la coordination avec les autres producteurs de données sur le sujet de la formation professionnelle et de l'emploi. Il sera composé de représentants de la statistique publique, d'acteurs du champ de la formation professionnelle continue et de chercheurs.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Il est prévu d'envoyer dès que possible aux entreprises et salariés répondants les publications de type « 4 pages » produits par le Céreq à partir de ce dispositif.

- *programme envisagé de l'exploitation des résultats : voir tableau ci-dessous*

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)
2 – fichiers détail pour les chercheurs dans le cadre d'un groupe d'exploitation	2016 (fichier employeur-salariés, 1ere interrogation)	France entière
3- premiers résultats (indicateurs et « 4 pages »)	A partir de décembre 2015 et les années suivantes	"
4- synthèse pour le rapport du CNEFP	A partir de décembre 2015 et les années suivantes	"
5 – Valorisation, communication	A partir de 2016	"

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

1 - des coûts de conception, suivi, exploitation et publication,

Trois ETP annuels de chargés d'étude (cadres A) pour la conception, le suivi, l'exploitation et les publications pendant la période de l'enquête

2 - des coûts de collecte (interne et/ou externe)

A préciser. La collecte sera réalisée par un prestataire spécialisé choisi sur appel d'offre

Procédures particulières :

Aucune question sensible au sens de la loi de 1978 ne sera posée aux salariés.

Il ne sera pas demandé aux entreprises de communiquer d'information nécessitant une procédure particulière.